

## Concours photo

# « Mon arbre préféré »

### Règlement de participation



## **Préambule**

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan organise le concours de photographie gratuit « Mon arbre préféré ».

En 2021, le Parc met, dans tous ses états, l'arbre à l'honneur : Programme d'action « Quels arbres pour les rivages du Golfe ? », magazine *Autour du Golfe*<sup>1</sup>, films participatifs de la Télé d'ici, actions pour les corridors écologiques, inventaire participatif des arbres têtard.

...

## **Article 1 – Participants**

Ce concours est ouvert à toute personne physique ou morale non professionnelle de la photographie (à l'exclusion des membres du jury).

Les photographes professionnels ne peuvent concourir.

Les mineurs peuvent participer avec l'accord de leurs parents ou responsable légal.

La participation est gratuite.

## **Article 2 – Objectifs**

Ce concours a pour objectif de :

- valoriser le patrimoine arboré du Golfe du Morbihan en Argoat et en Armor
- mobiliser les habitants à aller à la rencontre et/ou valoriser leurs lieux de vie
- mieux connaître les patrimoines que les habitants affectionnent

## **Article 3 – Participation**

Le participant à ce concours s'engage à :

- être l'auteur(e) de la ou des photographies présentées et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu,
- respecter toutes les réglementations en vigueur sur le lieu de prise de vue.

---

<sup>1</sup> Edition n°11, Vivre avec les arbres, printemps-été 2021, 75000 ex. : [www.parc-golfe-morbihan.bzh/actualites/vivre-avec-les-arbres/](http://www.parc-golfe-morbihan.bzh/actualites/vivre-avec-les-arbres/)

## Article 4 – Inscription

Pour participer, vous devez nous adresser deux photos maximum par mail (cf. article 12) en indiquant :

- vos nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone
- le lieu de prise de vue (sur l'une des communes du Parc : cf. article 6)
- les raisons de votre choix en quelques mots en joignant un texte court présentant votre arbre et pourquoi vous avez souhaité le photographe (choix esthétique, historique, sentimental...).

## Article 5 – Calendrier du concours

Le concours photo est ouvert du 11 juin au 8 août 2021. Toutefois, les photos prises avant cette date peuvent concourir.

## Article 6 – Choix de l'arbre et lieu de prise de vue

La ou les photos doivent représenter votre arbre préféré. Le concours ne prévoit pas de catégories. Votre arbre peut être jeune, vénérable, mort, têtard, etc. Il peut se situer en forêt, dans la rue, dans votre jardin...

Les photos seront réalisées sur l'une des 33 communes du PNR du Golfe du Morbihan et/ou des 2 communes qui rejoindront prochainement le Parc.



AMBON, ARRADON, ARZON, AURAY, BADEN, CRAC'H, DAMGAN, ELVEN, ÎLE D'ARZ, LAUZACH, LE HEZO, LE TOUR DU PARC, LOCMARIAQUER, MEUCON, MONTERBLANC, PLESCOP, PLOEREN, LE BONO, PLOUGOUMELLEN, PLUNERET, SAINT-ARMEL, SAINT-AVÉ, SAINT-GILDAS-DE-RHUYS, SAINT-NOLFF, SAINT-PHILIBERT, SAINTE-ANNE D'AURAY, SARZEAU, SÉNÉ, SULNIAC, SURZUR, THEIX-NOYALO, TREFFLÉAN, VANNES. *Futures communes du Parc : BERRIC et LA TRINITÉ-SURZUR*

## Article 7 – Types de prises de vue

Les photographies sont prises par l'auteur (pas d'orthophotographie ni de piège photo, etc.), à l'exception des photographies prises en drone qui sont acceptées, dans le respect de la réglementation en vigueur et de précautions vis-à-vis de la quiétude de la faune. L'utilisation d'un drone est à préciser lors de l'envoi des photos.

## **Article 8 – Qualité de la photo**

Merci d'adresser vos photos numériques ou numérisées en haute définition (minimum 4000 \* 3000 pixels).

La photo pourra être en couleur ou en noir & blanc.

Le traitement graphique peut être utilisé uniquement pour la luminosité et la couleur. Le photomontage n'est pas autorisé.

## **Article 9 – Jury**

Le jury se réunira seconde quinzaine du mois d'août et sera composé :

- d'agents du Parc
- d'élus du Parc (membres de la Commission communication, du Conseil syndical, etc.)
- d'un ou de plusieurs photographes

## **Article 10 – Lauréats et prix**

Le lauréat du 1<sup>er</sup> prix verra sa photo, créditée en son nom, présentée par le Parc naturel régional au concours « L'arbre de l'année » proposé par Terre Sauvage et l'Office national des forêts.

D'autre part, les lots sont les suivants.

Le 1<sup>er</sup> prix recevra :

- un bon pour une balade accompagnée sur le territoire du Parc, avec un agent du Parc ou un prestataire labellisé « Valeurs Parc naturel régional »
- un arbre fruitier labellisé AB
- le beau livre : « Parc naturel régional du Golfe du Morbihan - Là où s'enlacent la terre et la mer » (éditions Privat)

Le 2<sup>ème</sup> prix recevra :

- un arbre fruitier labellisé AB
- le beau livre : « Parc naturel régional du Golfe du Morbihan - Là où s'enlacent la terre et la mer » (éditions Privat)

Le 3<sup>ème</sup> prix recevra :

- le beau livre : « Parc naturel régional du Golfe du Morbihan - Là où s'enlacent la terre et la mer » (éditions Privat)

## **Article 11 – Droit de propriété intellectuelle et utilisation des photographies**

Les participants ou leurs représentants légaux garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs de la photo transmise et autorisent la représentation gratuite de leur participation dans le cadre de ce concours ou dans des publications (à but non lucratif) ou manifestations que le Parc naturel régional déciderait, sans limitation de temps.

Les auteurs des photos ou leurs représentants légaux sont seuls responsables de tous droits relatifs aux textes et images qu'ils représentent.

Les photos devront également respecter l'ordre public, le respect de la propriété et des personnes et ne devront pas être contraires aux bonnes mœurs.

La responsabilité de l'entité organisatrice ne saurait donc être retenue à ce titre.

En envoyant votre ou vos photos, vous autorisez le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan à l'utiliser, à titre non commercial, dans le cadre de ses expositions, publications, événements ou dans les médias locaux en mentionnant votre nom, le concours et le prix obtenu.

Aucune contrepartie financière ne pourra être demandée au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

En cas d'attribution du 1<sup>er</sup> prix, vous acceptez la présentation de votre photo, créditée à votre nom, par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan au concours « L'arbre de l'année 2021 » de Terre sauvage et l'OFB.

**En adressant votre photo, vous attestez avoir pris connaissance et à approuver sans conditions ce règlement de participation.**

## **Article 12 – Adresse d'envoi de votre photo**

Merci d'envoyer votre photo (format JPEG, PNG, TIFF) et le court texte sur le choix de votre arbre à l'adresse suivante : [contact@golfe-morbihan.bzh](mailto:contact@golfe-morbihan.bzh) en indiquant dans l'objet : « concours Mon arbre préféré ».

Vous pouvez insérer dans le mail un lien vers une plateforme d'envoi de gros fichiers (ex : « wetransfer ») si votre photo fait plus de 5 MB.

Aucun envoi matériel ne sera accepté.

Informations : [fabrice.jaulin@golfe-morbihan.bzh](mailto:fabrice.jaulin@golfe-morbihan.bzh) ou [contact@golfe-morbihan.bzh](mailto:contact@golfe-morbihan.bzh)